



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le **28 février 2023** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #4 - Julie Rodrigue
Siège #5 - Daniel Poirier
Siège #6 - Lynda Bouffard

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boulet
Siège #2 - Bruneau Hébert
Siège #3 - Richard Grenier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Gendron. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorière est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 40 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Tous les élus ont reçu leur convocation en main propre selon les exigences de la Loi.

23-02-79

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - Congédiement de monsieur Jacques Junior Dubois
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de madame Julie Rodrigue, **appuyée par** madame Lynda Bouffard, l'ordre du jour présenté est adopté.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

23-02-80

3 - Congédiement de monsieur Jacques Junior Dubois

ATTENDU QUE monsieur Jacques Junior Dubois, employé de la municipalité, a été avisé à plusieurs reprises (verbalement et par écrits) de certains manquements qui devaient être corrigés ;

ATTENDU QUE le 23 février 2023, il y a eu un manquement grave ;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier, **appuyé par** madame Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des élus présents de congédier immédiatement monsieur Jacques Junior Dubois ;

QUE le directeur général procède au paiement au travailleur de toutes les sommes qui lui sont dues selon les normes de travail.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS



23-02-78

Aucune question de l'assistance.

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 46.

Daniel Gendron
Maire

Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Greffier-trésorier

Je, **Daniel Gendron**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Daniel Gendron
Maire